MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

TRANSPARENCE DE LA COLLECTE ET DE L'EVALUATION DES ARCHIVES PUBLIQUES

Feuille de route du service interministériel des archives de France
2022-2024

Direction général des patrimoines et de l'architecture/service interministériel des archives de France
21 septembre 2021

INTRODUCTION

Contexte et objectifs

Le présent document est la feuille de route que se donne le service interministériel des archives de France durant la période 2022-2024 pour améliorer la transparence de la collecte et de l'évaluation des archives. Il résulte d'une co-construction, entre février 2020 et juin 2021, avec les membres du groupe de travail « Transparence de la collecte et de l'évaluation des archives », instauré au sein du Conseil supérieur des archives.

Cette feuille de route s'inscrit dans la mise en oeuvre du cadre stratégique de modernisation des archives 2020-2024. Il sera rendu compte annuellement au Conseil supérieur des archives de l'avancée de ces actions en même temps que de la mise en œuvre du cadre stratégique dans son ensemble.

La sélection et le tri sont, avec l'évaluation qui les sous-tend et les précède, les opérations par lesquelles l'archiviste choisit les archives dont il estime qu'elles valent d'être collectées pour être conservées définitivement, et, à l'inverse, celles qui seront détruites. Ensemble, ces opérations forment un processus précisément décrit par le *Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques* publié sous l'égide du comité interministériel des archives de France en 2014.

Ce faisant, l'archiviste constitue un patrimoine aux multiples dimensions :

- Une dimension scientifique, en réunissant les sources qu'exploiteront les historiens, les sociologues, les économistes, etc. d'aujourd'hui et de demain ;
- Une dimension juridique, en garantissant aux citoyens comme aux personnes publiques les moyens de faire valoir leurs droits (identité, propriété, succession) dans un temps long ;
- symbolique, en offrant aux individus et aux groupes sociaux un support matériel sur lequel construire leur histoire et leur mémoire.

De par les enjeux liés à la constitution de ce patrimoine, la transparence sur l'évaluation et la collecte des archives publiques s'impose. Cette exigence démocratique est expressément reconnue par le cadre stratégique interministériel de modernisation des archives 2020-2024, dont l'un des objectifs est de favoriser la transparence des politiques de collecte et de traitement (objectif 10.3).

La construction de la feuille de route

Le groupe de travail « Transparence de la collecte et de l'évaluation des archives », dont la première réunion s'est tenue en février 2020, a permis de poursuivre et d'approfondir au sein du Conseil supérieur des archives une réflexion lancée par le service interministériel des archives de France dès 2017.

Amorcée avec la publication du rapport de Christine NOUGARET en 2017 (*Une stratégie nationale pour la collecte et l'accès aux archives publiques à l'ère numérique*), et les débats parfois très polémiques qui s'en sont suivis, cette réflexion a donné lieu en 2018 à une consultation en ligne qui a surtout mobilisé le réseau professionnel des archivistes. Le regard des personnalités qualifiées du Conseil supérieur des archives, qui proviennent d'horizons divers, a permis dans un second temps, d'ouvrir le débat au point de vue des usagers et de favoriser le dialogue qui s'est amorcé autour de ces questions entre ces derniers et les professionnels.

Les auditions auxquelles a procédé le groupe de travail sont venues nourrir une réflexion qui portait sur les trois questions suivantes :

- les moyens d'instaurer plus de transparence sur les processus d'évaluation, de collecte et d'élimination des archives ;
- la manière dont les usagers, voire les citoyens, pourraient être associés à ces processus ;
- la mise en œuvre de priorités, de politiques et de stratégies de collecte par les services publics d'archives.

Le groupe de travail a tenu 6 séances, qui se sont toutes déroulées en visioconférence du fait de l'épidémie de Covid-19. Le contexte sanitaire a de ce fait freiné les travaux, limité les capacités des membres du groupe de travail à s'investir et peut-être amoindri l'intensité des échanges que la visioconférence ne favorise pas toujours. Dans ces conditions, le groupe a très vite choisi de centrer ses travaux sur la seule question des outils de la transparence.

La réflexion a permis de consolider et d'enrichir les propositions faites en la matière depuis 2017. Au fur et à mesure des auditions, le groupe de travail s'est trouvé à la tête d'un « portefeuille d'idées » sur lequel chacun a été appelé à s'exprimer, en groupe ou au cours d'entretiens individuels.

On trouvera en annexe la liste de toutes les actions et des outils recensés lors de ces travaux, parmi lesquels le service interministériel des archives de France a retenu 6 propositions, détaillées dans le présent document. Le choix a été opéré en tenant compte à la fois de l'impact attendu, de l'adhésion que rencontraient ces propositions au sein du groupe, de leur faisabilité.

LA FEUILLE DE ROUTE

1. Encourager et accompagner les services publics d'archives dans la formalisation de leur politique de collecte

Contexte et objectif

La politique de collecte constitue non seulement un outil de pilotage et de management mais également un outil de transparence à l'égard du public.

Comme le font les bibliothèques ou les musées, les services publics d'archives ont tout intérêt à identifier et formaliser les priorités qui président au développement et à la gestion de leurs fonds archivistiques. Ces priorités, évolutives dans le temps, doivent notamment tenir compte des directives nationales, de la collecte déjà réalisée, des spécificités que présente le territoire desservi, des attentes des usagers et procéder d'une approche déontologique de la collecte. Elles doivent être assez souples pour prendre en compte les opportunités offertes par la situation locale.

Quelques services publics d'archives, dont les archives nationales du monde du travail, ont d'ores et déjà engagé une telle démarche.

Résultat(s) attendu(s) :

1. Formalisation et publication par les trois services publics d'archives nationaux et par une part significative des services départementaux de leur politique de collecte.
2. Une part significative des services a veillé à construire sa politique en associant étroitement le point de vue de tout ou partie de ses publics.

Indicateur(s) d'impact envisagés

Proportion de services publics d'archives ayant publié leur politique de collecte.

Actions réalisées

- Fin 2020 lancement de la démarche auprès du réseau lors du séminaire annuel des Archives de France.
- 2021 Webinaires de retours d'expérience et d'échanges avec le réseau des Archives départementales

Actions à venir

- Novembre 2021 Nouvelle formation de l'Institut national du patrimoine à destination du réseau
- 2022 Suivi de l'élaboration de la politique de collecte menée par les Archives nationales en lien avec les missions archives dans les ministères
- 2022 Animation d'un « club des porteurs de projets », lieu d'échange pour les personnes en charge du pilotage de l'élaboration de la politique de collecte de leur institution.

Calendrier de réalisation

2020-2024

2. Elaborer un modèle de données pour la publication par les services d'archives qui le souhaiteraient de leurs registres des entrées en open data.

Contexte et objectif

Les services publics d'archives sont réglementairement tenus d'enregistrer les entrées d'archives publiques ou privées. Cet enregistrement, maintenant réalisé sous forme informatique, porte sur des ensembles et son caractère très sommaire le distingue de la description des archives via des instruments de recherche. Tel quel, il témoigne de la collecte réalisée par chaque service. Certains d'entre eux, comme les Archives nationales, le publient annuellement sur leur site internet. Un modèle de données facilitera la compilation et la réutilisation de ces informations.

Résultat(s) attendu(s)

Une transparence accrue sur le résultat des collectes réalisées. La possibilité, en exploitant les données, de construire une vision globale de la collecte réalisée à diverses échelles, de l'échelle locale à l'échelle nationale.

Indicateur(s) d'impact envisagés

Part des services publics d'archives rendant public leur registre des entrées

Actions réalisées

L'Association des archivistes français et le Service interministériel des archives de France ont conclu un partenariat et élaboré un modèle qui a été publié et qu'il reste à faire implémenter par les éditeurs des logiciels de gestion utilisés par les services d'archives.

Actions à venir

- Actions de promotion du modèle auprès des services publics d'archives.
- Suivi de l'intégration du modèle par les éditeurs afin d'en faciliter l'usage par le plus grand nombre de service
- Mise en ligne annuelle sur Data.gouv des données fournies par les services contributeurs

Calendrier de réalisation

2020-2024

3. Favoriser les appels à commentaires en cas de réévaluation d'archives définitives, et encourager la mise en place d'instances de concertation entre usagers et services publics d'archives.

Contexte et objectif

Les réévaluations d'archives définitives sont des opérations méconnues par le public, qui peine à en comprendre la logique lorsqu'elles aboutissent à l'élimination de documents déjà entrés dans les collections d'un service public d'archives. Publier, à l'instar de ce que font les Archives fédérales suisses, les résultats de ces évaluations (analyse ayant conduit à la décision, présentation de documents types et de leurs contenus, etc.) et soumettre ces derniers à un appel à commentaires, est un gage de transparence et permettra de donner une plus grande résonance à ces informations.

De manière plus générale, les auditions et débats au sein du groupe de travail ont montré l'intérêt manifesté par certaines catégories d'usagers et notamment les généalogistes, pour des échanges plus nourris et plus réguliers avec les services publics d'archives.

Résultat(s) attendu(s)

- Publication systématique sur France Archives du résultat des opérations de réévaluation menées par les services publics d'archives
- Mise en place d'appels à commentaires
- Développement des instances de concertation

Indicateur(s) d'impact envisagés

- Nombre de services publics d'archives engagés dans une démarche de publication du résultat de leur opérations de réévaluation
- Analyse quantitative et qualitative des commentaires.

Actions envisagées à court terme

- Créer une page internet sur France Archives de manière à offrir un lieu à partir duquel construire l'échange entre services publics d'archives et usagers à propos des opérations de réévaluation.
- Construire un réseau de personnes dont l'expertise sera susceptible d'être mobilisée dans le cadre d'appels à commentaires portant sur leur domaine de compétence.
- Lancer un premier appel à commentaires en guise de test.
- Encourager et soutenir la démarche de *Généalogistes de France* dans la construction d'un réseau régionalisé de correspondants qui pourraient dialoguer avec les services publics d'archives à l'échelle locale.

Calendrier de réalisation

2022-2024

4. Evaluer les résultats de la collecte menée depuis la première loi sur les archives de 1979

Contexte et objectif`

Comme le soulignait en 2017 la vice-présidente du Conseil supérieur des archives, Mme Christine Nougaret, dans un rapport à la Ministre, les règles de sélection des archives contemporaines mériteraient d'être évaluées. Il s'agit d'effectuer un bilan des circulaires de tri et de la politique de collecte mise en œuvre depuis la loi sur les archives de 1979 et d'interroger notamment la pertinence du recours à l'échantillonnage des dossiers nominatifs.

Le groupe de travail a reconnu tout à la fois l'intérêt de la proposition formulée par Mme Nougaret et la difficulté de réaliser le bilan exhaustif qu'elle envisageait. Il suggère par conséquent :

- de s'appuyer sur les compétences et l'expérience de personnes ou d'organismes formés aux méthodes d'évaluation des politiques publiques.
- De s'assurer au moins dans un premier temps de la collecte des documents fiscaux et de l'état-civil , source fondamentale pour les généalogistes qui sont les premiers usagers des services publics d'archives

Résultat(s) attendu(s)

Bilan de la collecte sur les documents fiscaux et l'état civile. En outre, étude sur au moins deux domaines de l'action publique des résultats de la collecte depuis 1979 mettant notamment en évidence :

- l'application des critères et principes d'échantillonnage
- l'articulation entre archives de l'administration centrale, collectées par les Archives nationales, et celles des services déconcentrés, menée par les services départementaux

Actions envisagées

- Étudier avec un laboratoire spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques, la faisabilité de cette étude.
- Expérimenter un outil, même rudimentaire, permettant de partager avec le public, pour les documents de l'état civil et les documents fiscaux, un état des lieux de la collecte à l'échelle nationale.

Calendrier

2022-2024

5. Faciliter l'accès du public aux dossiers que tiennent les services publics d'archives pour la collecte et le contrôle des services producteurs.

Contexte et objectif

La transparence de la collecte passe par l'accès à l'information relative à la collecte, et donc aux archives que les services publics d'archives et/ou les personnes chargées du contrôle scientifique et technique, produisent dans le cours de cette activité : dossiers relatifs à chaque service producteur d'archives et, le cas échéant, collection des bordereaux d'élimination lorsque ces derniers sont réunis à part.

L'enjeu est de rendre transparent non seulement ce qu'on collecte, mais la manière dont on le collecte ainsi que ce qu'on ne collecte pas et pour quelles raisons (refus de versement, destruction, perte par sinistre, élimination).

Résultat(s) attendu(s) à l'issue du cadre :

- Un nombre accru d'instruments de recherche relatifs à ces documents disponibles à partir de France Archives.

Indicateur(s) d'impact envisagés

Part des services publics d'archives nationaux et départementaux ayant publié sur FranceArchives les instruments de recherche relatifs à ces documents

Actions envisagées

Encourager la réalisation et la publication en ligne des instruments de recherche relatifs aux dossiers que tiennent les services publics d'archives pour la collecte et le contrôle des services producteurs à travers :

- Une campagne de communication à destination des services publics d'archives
- L'organisation de partenariats avec les formations d'archivistique existantes (objets de stage)
- Une visibilité accrue des instruments de recherche concernés sur France Archives

Calendrier

2023-2024

6. Améliorer la transparence sur les moyens de la collecte

Contexte et objectif

Les échanges ont abouti à l'idée que la transparence devait non seulement porter sur les résultats de l'évaluation et de la collecte mais également sur les moyens mis à la disposition des services publics d'archives pour mener à bien leurs missions.

Le SIAF publie sur le site internet FranceArchives les résultats de l'enquête annuelle menée auprès des services publics d'archives. Cette enquête, très complète, aborde tous les aspects de la vie des services et notamment les moyens humains et financiers dont ils disposent. Il est cependant difficile jusqu'à présent de situer les services les uns par rapport aux autres ou de dessiner l' horizon des possibles qui s'offrent aux établissements de même nature et dont le contexte est comparable.

Résultat(s) attendu(s)

Permettre de situer les services d'archives sur la base de critères relatifs aux ressources humaines, aux moyens financiers, à l'espace encore disponible pour la collecte, etc.

Actions réalisées

En 2021, l'enquête a fait l'objet d'une profonde refonte : nouvelle structuration du formulaire, révision des indicateurs, nouvel outil de collecte en ligne des données, exploitation simple et performante des réponses. L'objectif est de simplifier l'exploitation statistique et la mise à disposition des données d'activité des services d'archives.
Suite au déploiement des nouvelles modalités de l'enquête en 2021 (pour les données de l'année 2020), des améliorations sont encore prévues en 2022.

Calendrier
2021-2022

ANNEXES

Propositions étudiées par le groupe de travail

1- Demander aux services publics d'archives de formaliser une politique de collecte.
2- Élaborer, pour les services qui le souhaitent un modèle de données pour la publication par les services d'archives de leurs registres des entrées en opendata. Promouvoir son utilisation auprès des services publics d'archives.
3- Élaborer un document de cadrage pour définir les objectifs assignés à la collecte réglementaire prescrite par les Archives de France à travers les instructions de tri et de sélection.
4- Publier le contenu des instructions de tri et de sélection sous la forme de base de données.
5- Connaître en temps réel, via un serveur en open data, l'état des fonds conservés par chaque service d'archives et leur statut, ainsi qu'un registre des fonds détruits.
6- Faire un bilan de l'application des préconisations formulées en matière d'échantillonnage par le Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques.
7- Systématiser les appels à commentaires.
8- Instaurer des outils de collégialité, et tout particulièrement avec les associations de généalogistes, très demandeuses.
9- Rendre visible les « archives invisibles » : archives classifiées / archives éliminées.
10- Instaurer plus de transparence sur les moyens alloués aux services publics d'archives pour mener à bien la collecte.
11- Acquérir les moyens de consulter les archives sur supports divers en voie d'obsolescence (exemple microfiches, disquettes).
12- Revoir le contenu et la forme des pages dédiées aux principes et et à la pratique de la collecte et à l'évaluation sur le site France Archives.
13- Publier la liste des entités bénéficiant d'une autonomie de gestion pour leurs archives, les conventions et les critères en vertu desquels cette autorisation est accordée.
14- Evaluer la politique de collecte et de sélection ces 50 dernières années.
15- Formation des archivistes sur l'éthique de la collecte, en formation continue (de préférence en ligne et diplômante) et en formation initiale (masters d'archivistique mais aussi INP, ENC).
16- Demander aux services publics d'archives d'archiver, inventorier et diffuser sur internet les dossiers tenus sur les services producteurs et donc sur la collecte et le contrôle.

Auditions réalisées par le groupe de travail

- Valérie ARNOLD-GAUTIER présidente de la Fédération française de Généalogie
- Marie-Anne CHABIN, spécialiste de la gouvernance de l'information
- Hélène CHAMBEFORT, vice-présidente de l'Association des archivistes français
- Antoine DJIKPA, président de l'Association des Généalogistes de France
- Isabelle FOUCHER, pour la CGT-Archives
- Bénédicte GRAILLES enseignante-chercheuse en archivistique à l'Université d'Angers
- Céline GUYON, présidente de l'Association des archivistes français
- Cécile HUSSONNOIS, pour le Réseau national d'action des archivistes
- Catherine JUNGES, sous-directrice de la collecte, de la conservation et de l'archivage numérique au service interministériel des archives de France
- Anne LAMBERT, cheffe de la mission des archives auprès des ministères sociaux
- Jean-Philippe LEGOIS, pour le Réseau national d'action des archivistes
- Nathalie LOPES, pour le Réseau national d'action des archivistes
- Isabelle MALFANT-MASSON, vice-présidente de l'Association des Généalogistes de France
- Patrice MARCILLOUX, enseignant-chercheur en archivistique à l'Université d'Angers
- Guillaume NAHON, directeur des Archives de Paris
- Mélanie REBOURS, cheffe du bureau du contrôle et de la collecte au service interministériel des archives de France
- Alain ROSSI, vice-président la Fédération française de Généalogie
- Anne-Cécile TIZON-GERME, directrice adjointe des Archives de Paris